



ASSEMBLÉE PRIMAIRE
18 DÉCEMBRE 2019

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay
PRÉSENTS : 62 personnes / 63 personnes au cours du point 3
EXCUSÉS : voir point 1.3 ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 juin 2019
3. Budget 2020 de la Municipalité
4. Budget 2020 du Service électrique
5. Divers



ASSEMBLÉE PRIMAIRE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux personnes présentes :

« Mesdames, Messieurs,
Chers citoyennes et citoyens de la commune,
Chers collègues du Conseil,
Chers collaborateurs de l'Administration communale,

J'ai le plaisir de vous accueillir dans cette aula transformée en UAPE pour quelques mois encore et me réjouis au nom du Conseil municipal de votre présence pour débattre du budget 2019 de notre collectivité.

Mais avant cela, permettez-moi à l'heure d'ouvrir cette Assemblée de revenir sur quatre éléments marquants depuis notre dernière rencontre du 5 juin.

- Tout d'abord, au sortir de l'été, l'ouverture tant attendue de notre nurserie-crèche-UAPE. Voici quelques chiffres qui vous prouveront, si besoin était, à quel point cette structure était nécessaire au développement de notre Commune.

- **Nurserie**

	7h-9h	9h-11h	11h14h	14h16h15	16h15-18h30
Lundi	1 (+1SH)	1 (+1SH)	1 (+1SH)	1 (+1SH)	1 (+1SH)
Mardi	3 (+1SH)	3 (+1SH)	3 (+1SH)	4 (+1SH)	4 (+1SH)
Mercredi	1	1	1	1	1
Jeudi	5	5	4	3	1
Vendredi	3	3	3	3	2

9 enfants inscrits : 7 Orsières, 0 Sembrancher, 1 Liddes et 1 hors commune

- **Crèche**

	7h-9h	9h-11h	11h14h	14h16h15	16h15-18h30
Lundi	12 (+3)	15 (+3)	5 (+3)	10 (+3)	5 (+3)
Mardi	8 (+4)	12 (+4)	9 (+3)	13 (+4)	8 (+3)
Mercredi	4 (+4)	11 (+2)	7 (+2)	7 (+2)	5 (+2)
Jeudi	15 (+4)	21 (+4)	10 (+3)	11 (+3)	7 (+3)
Vendredi	11 (+3)	18 (+4)	6 (+3)	7 (+3)	3 (+3)

62 enfants inscrits : 49 Orsières, 5 Sembrancher, 8 Liddes-BSP

- **UAPE**

	Matin	Midi	soir
Lundi	1	26 (+7)	5 (+4)
Mardi	2	27 (+9)	7 (+4)
Jeudi	2	25 (+8)	4 (+4)
Vendredi	1	28 (+7)	7 (+4)

52 enfants inscrits d'Orsières - 9 irréguliers

- Plusieurs épisodes météorologiques dévastateurs, surtout dans le Haut-Val Ferret, avec pour apogée le samedi 31 août 2019, vers 18h00 lorsque 4 ravines consécutives à un énorme orage de grêle ont simultanément coupé la route entre La Fouly et la Peule. Fort heureusement, aucun blessé ni dégât majeur n'ont été déplorés,



alors même que plus de 1'000 coureurs de l'UTMB et leurs accompagnants sillonnaient le secteur. On peut dire que nous avons beaucoup de chance.

- La Fête Cantonale du Patois le 1^{er} septembre dernier qui aura permis une fois de plus démontrer l'engagement des nombreux bénévoles de notre Commune et qui m'aura permis de répéter dans mon discours de bienvenue les quelques mots de patois que je maîtrise.
- La journée portes ouvertes du 16 novembre marquant les 20 ans de notre bibliothèque, l'une des plus fréquentées du Canton, proportionnellement à notre population.

Voilà, mesdames, messieurs, en guise de préambule.

Cette assemblée, principalement consacrée au budget 2020 doit selon la loi sur les communes se dérouler avant le 20 décembre. Elle a été régulièrement convoquée par affichage public en conformité avec la loi sur les Communes. Le budget pouvait être consulté du 28 novembre au 18 décembre au secrétariat communal, soit au moins 20 jours avant la date de l'assemblée, comme le demande la loi.

Comme l'an dernier, l'ensemble des documents a été mis à disposition sur internet afin de garantir un accès à l'information aussi large que possible.

Je constate donc que cette assemblée primaire peut délibérer en toute légalité. »

1.2. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

MM. Vital Sarrasin et Stéphane Richard sont désignés comme scrutateurs.

1.3. EXCUSÉS

Avant de commencer, laissez-moi excuser les absences de la Députée Gervaise Marquis, la Juge de Commune Myriam Rausis et de M. Eric Morier.

1.4. ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal vous propose l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 juin 2019
3. Budget 2020 de la Municipalité
4. Budget 2020 du Service électrique
5. Divers

Aucune question ou remarque formulée sur l'ordre du jour.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 5 JUIN 2019

Ce procès-verbal, comme le budget 2020, pouvaient être consultés du 28 novembre au 18 décembre au secrétariat communal et sur internet.



Personne ne demande la lecture du procès-verbal.

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 5 juin 2019 est accepté tacitement.

III. BUDGET 2020 DE LA MUNICIPALITÉ

Le budget 2020 de la Municipalité boucle avec une situation relativement proche de celle de 2019 pour les charges et quasiment copie conforme pour les revenus.

En effet, l'exercice enregistre une augmentation des charges de Fr. 422'900.-- pour un total de Fr. 20'723'300.-- soit en hausse de 2.08 %.

Même situation pour les revenus puisque, globalement, ils sont également en augmentation mais de seulement Fr. 10'100.-- pour se finaliser à Fr. 23'965'300.-- ce qui donne, en terme de pourcentage toujours, une hausse de 0.04%.

La marge d'autofinancement peut encore être qualifiée de bonne avec ses Fr. 3'242'000.--. Elle est certes inférieure aux deux derniers exercices mais reste tout de même la 3^{ème} de ces dix dernières années.

Les investissements prennent l'ascenseur avec près de 4.8 millions au programme ce qui pègre tant le financement que le résultat d'exercice qui boucle sur un excédent des charges ou perte de Fr. 273'000.--. Voyez-y la réponse du Conseil municipal à la conjoncture difficile que nos entreprises traversent.

Au niveau fiscal, un correctif de l'indexation de 140 à 145% a été pris en considération pour 2020. Le Conseil estime qu'il est temps de donner un signal aux contribuables. Précisons que ce signal coûtera Fr. 125'000.- au ménage communal, montant aisément assimilable.

Enfin, ce budget tient compte d'une progression salariale de 2% soit 1% concernant les parts d'ancienneté de tous les collaborateurs et 1% relatif au renchérissement dont l'indice final sera connu durant la première quinzaine de janvier 2020.

Pour le surplus, le Conseil propose de reconduire les décisions fiscales suivantes :

Décisions fiscales 2020

Montant de l'impôt personnel	18.-
Coefficient applicable aux taux d'imposition	1.2
Indexation des revenus imposables	145 %
Montant de l'impôt sur les chiens	105.-
Taux de l'intérêt rémunérateur	0 %



Comme nous touchons à ces décisions pour la première fois depuis belle lurette, je vous propose de voter déjà à ce stade.

Décision :

L'Assemblée accepte les décisions fiscales pour 2020 par 58 oui et 4 abstentions.

Chapitre 0 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Charges : Fr. 1'500'800.-

Revenus : Fr. 566'500.-

0. Administration générale

Augmentation importante des charges administratives de Fr. 222'700.-- pour un total de Fr. 1'500'800.-- et augmentation également des revenus de Fr. 21'000.-- à Fr. 566'500.--.

Cette importante augmentation s'explique principalement par un transfert de charge du personnel de police qui a été muté en collaborateur administratif du fait qu'il n'y a plus de service de police assuré par la commune d'Orsières.

Dans les imputations internes, un correctif concernant la répartition des frais a été apporté au niveau des pourcentages. En effet, avec 25%, la charge pour le SEO était peut-être un peu élevée et elle a été ramenée à 20%, diminuant de 40 mille francs de revenu la part revenant à la Municipalité. Il en va de même mais dans l'autre sens concernant les eaux, eaux usées et voirie dont les travaux ont considérablement augmenté avec les nouveaux règlements et la part de ces services a donc passé de 3 à 5% soit 19 mille francs de plus par service.

Chapitre 1 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

Charges : Fr. 1'350'500.-

Revenus : Fr. 375'900.-

Situation trompeuse que celle de ce dicastère de la sécurité avec un total des charges quasiment identique au dernier budget à hauteur de Fr. 1'350'500.-- soit en légère augmentation de Fr. 19'700.-- et en augmentation également du côté des revenus de Fr. 71'500.-- à Fr. 375'900.-- alors qu'en réalité, les charges sont en augmentation de manière bien plus importante.

Police : La raison de l'importante baisse dans ce dicastère a déjà été évoquée au niveau de l'administration. Les charges de personnel concernant la police ont été mises à zéro du fait que la commune ne fonctionne plus avec son propre service de police communale depuis le 01.07.2019. Du coup, la différence est assez notable avec le dernier budget puisque celui-ci présentait encore des charges salariales pour un total de plus de 344 mille francs.

Suite logique à cette situation, plusieurs comptes dans les biens et services ont également été mis à zéro. Un contrat avec la police intercommunale de Bagnes a



été établi afin de maintenir un service de police adéquat sur le territoire de la commune et les coûts de ces services devraient s'élever à 180 mille francs environ.

Feu : Le service du feu est en restructuration suite au départ du chef du service de la sécurité au 31 mars 2020 prochain pour un nouveau défi concernant la sécurité des 6 communes de l'Entremont. La situation n'est donc pas très stable et peut encore évoluer toutefois, ce service enregistre d'importantes augmentations de charges dans les postes suivants :

- + 66 mille francs à 179 mille francs dans les salaires du poste service de sécurité par l'engagement d'un nouveau commandant et chef de sécurité ainsi qu'une nouvelle personne en tant que chef matériel et chargé de sécurité.
- + 48 mille francs à 172 mille francs pour les frais d'instructions du corps SP, (service piquet)

Il en va également de même au chapitre des revenus mais dans une moindre mesure avec

- + 63 mille francs à 131 mille francs dans la participation des communes au CSIB si la nouvelle organisation est acceptée par Liddes et Bg-St-Pierre.
- + 15 mille francs à 31 mille francs dans la participation cantonale au fonctionnement.

PCi : Changement également au niveau de la sécurité estivale et hivernale avec l'engagement annuel d'Eric Berclaz à un taux de 60% dont 70% pour la sécurité et 30% pour les chemins pédestres. Cela devrait avoir comme incidence une augmentation des charges salariales d'une dizaine de milliers de francs à 45 mille francs.

Chapitre 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Charges : Fr. 2'930'700.-

Revenus : Fr. 108'500.-

Dicastère important au niveau des dépenses avec là aussi une augmentation globale des charges Fr. 107'900.-- pour un total de plus de Fr. 2'930'700.-- et augmentation également des revenus de 30 mille francs à Fr. 108'500.--

Ecole primaire

Les charges salariales sont globalement en diminution de Fr. 21'100.-- par rapport au dernier budget principalement en raison du départ à la retraite de Roger Duay remplacé par Patrick Duay.

Le budget relatif à la fourniture et matériel scolaire a également été adapté pour cause de gratuité de la scolarité obligatoire. En effet, pour répondre à l'arrêté du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017, le canton participe à une subvention de 30% basée sur un coût moyen forfaitaire de Fr. 300.-- par élève pour tous les degrés de la 1H à 11CO et laisse par la même occasion la liberté aux communes de s'organiser selon leur propre approche.



Pour Orsières, la participation a été décidée à hauteur de Fr. 100.-- par élève en plus de tout le matériel qui est déjà financé par la collectivité. Le budget a donc ainsi été réadapté de 60 à 90 mille francs.

La contribution communale relative aux salaires du primaire est calculée sur le nombre d'élèves qui est en baisse de 11 unités à 297 élèves ce qui a pour incidence une diminution de notre participation aux charges salariales de quelque Fr. 37'700.-- à Fr. 1'015'800.--.

Pour le cycle d'orientation

La contribution communale relative aux salaires du CO est calculée sur le nombre d'élèves qui a augmenté de 16 unités à 118 élèves provoquant ainsi une forte augmentation de notre participation aux charges salariales de quelque Fr. 54'700.-- à Fr. 403'600.--.

Une personne arrive à ce moment et porte le nombre de participants à 63

Chapitre 3 : CULTURE, LOISIRS ET CULTURE

Charges : Fr. 1'350'700.-

Revenus : Fr. 26'600.-

Après le 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque, ce dicastère revient dans les normes avec une diminution générale des charges de Fr. 42'100.-- pour un total de Fr. 1'350'700.--.

Les revenus, déjà pas très importants, enregistrent également une baisse de Fr. 9'300.-- pour se finaliser à hauteur de Fr. 26'600.--.

Bibliothèque

Si les biens et services étaient en augmentation de Fr. 28'300.-- lors du dernier budget pour cause de renouvellement du matériel et mobilier lors du 20^{ème} anniversaire de la bibliothèque, c'est l'inverse qui se produit cette année pour les mêmes raisons.

Médias

Changement d'organisation entre la conception, la réalisation et l'impression d'Orsières Info qui laisse apparaître une jolie économie de 20 mille francs. Par contre, un nouveau compte a été ouvert pour la communication et informations générales en appui de la commune pour divers communiqués de presse et autre envers la population.

Parcs publics et chemins pédestres

Petit changement dans le personnel de l'entretien des chemins pédestres où Eric Berclaz a été engagé à l'année à un taux d'activité de 60% dont le 70% sera attribué au service de sécurité hivernal et estival et 30% aux chemins pédestres.



Chapitre 4 : SANTÉ

Charges : Fr. 318'500.-

Revenus : Fr. 0.-

Dicastère avec des charges uniquement en augmentation de Fr. 35'300.-- pour se finaliser à hauteur de Fr. 318'500.--.

Centre médico-social

Le déficit programmé du CMS à charges des communes a passé de Fr. 549'900.-- en 2018 à 615 mille francs pour 2019 et il est budgétisé à Fr. 685'465.-- pour 2020 ce qui fait augmenter la participation communale de 140 mille à 158 mille francs.

Un nouveau compte a été ouvert durant l'année 2019 concernant le règlement des charges relatives au parking et hélicoptère de la maison de la santé. Le montant de 20 mille francs porté au budget 2020 correspond aux charges payées durant l'exercice comptable 2019. A voir pour la suite car ce premier décompte devrait encore être affiné.

Chapitre 5 : PRÉVOYANCE SOCIALE

Charges : Fr. 1'473'700.-

Revenus : Fr. 135'000.-

Ce dicastère subit une forte augmentation des charges de Fr. 221'800.-- pour une très légère diminution des revenus de quelque 500 francs.

L'augmentation peut principalement s'expliquer comme suit :

- + 10'000.- pour les prestations complémentaires et les allocations familiales pour personnes sans activité lucrative.
- + 100'000.- pour la participation aux charges de fonctionnement de la structure d'accueil
- + 30'000.- pour l'intégration des personnes handicapées
- + 10'000.- pour la part communale au financement des EMS
- + 30'000.- pour l'aide sociale

Un nouveau compte a été ouvert intitulé « recherche-action-senior » relatif au projet pilote pour les seniors (mesures concrètes et autres projet pour améliorer la vie des seniors). 20 mille francs ont été portés en charge pour l'année 2020.

Chapitre 6 : TRAFIC

Charges : Fr. 2'693'500.-

Revenus : Fr. 290'500.-

Dicastère stable que celui du trafic avec une augmentation des charges de Fr. 59'700.-- pour un total de Fr. 2'693'500.-- et augmentation des revenus également de seulement Fr. 3'500.-- pour un total de Fr. 290'500.--.



- Selon les directives de l'Etat, notre participation à l'entretien des routes cantonales passerait de 352 mille francs à 390 mille francs.
- La baisse des charges du personnel de Fr. 12'400.-- par rapport au dernier budget provient d'un réajustement dans le compte des corvées communales où les villages de La Douay et du Biolley ainsi que les stations de La Fouly et de Champex n'ont plus de personnel en lien avec les corvées. En effet, pour les stations, une personne fixe à plein temps a été nommée à l'année tant sur Champex qu'à La Fouly tandis que pour les villages, les travaux ont été repris par les TP. La baisse de la masse salariale dans ce compte est estimée à 30 mille francs environ pour se finaliser à 110 mille francs.
- Il en va de même avec le compte des frais de machines relatifs aux corvées communales. Un premier correctif avait déjà été apporté au budget 2019 et un réajustement complémentaire de 10 mille francs a encore été effectué pour se finaliser à hauteur de 70 mille francs.
- Par contre, le compte « entretien des véhicules » a été réajusté de 20 mille francs à 160 mille francs pour tenir des véhicules supplémentaires en lien avec les mutations du personnel ci-dessus.

Chapitre 7 : PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Charges : Fr. 2'498'100.-

Revenus : Fr. 2'606'900.-

Importantes modifications dans ce dicastère pour cette année encore suite à la première facturation des taxes communales relatives aux services autofinancés. Les revenus étant pratiquement connus, mais en baisse par rapport aux projections qui avaient été effectuées pour la première année de taxation 2019, il a fallu les réajuster quelque peu. Quant aux charges, il s'agit maintenant de les corriger en fonction de ces revenus afin de ne pas se retrouver en trop grand déséquilibre dans les comptes. Cet alignement s'est principalement effectué par d'importants travaux d'entretien qui, jusqu'à présent, étaient toujours comptabilisés dans les investissements.

Les charges ont donc passé à Fr. 2'498'100.-- soit en augmentation de Fr. 469'000.-- et les revenus se finalisent à hauteur de Fr. 2'606'900.-- soit en diminution de Fr. 270'600.--.

Approvisionnement et alimentation en eau potable.

Comme relevé ci-dessus, l'augmentation principale des charges vient du compte de l'entretien du réseau et des installations où il passe de 30 à 165 mille francs. D'importants travaux d'entretien sont réalisés chaque année sur le réseau mais ceux-ci ont toujours passé, pour la majorité d'entre eux, dans les investissements. La situation présentée actuellement est plus correcte.

Il y aura également un accent particulier qui sera mis sur l'entretien et le nettoyage des réservoirs ce qui fait que le budget passe également de 5 à 25 mille francs.



Enfin, la location du réseau d'eau de Champex n'est toujours pas fixée à ce jour mais le contrat est en passe d'être signé à hauteur de 115 mille francs. Aucun montant n'avait été mis au budget 2019 car cette location avait été connue et portée dans les comptes 2018 juste avant les boucllements 2018 soit en avril 2019.

Un projet de carafes d'eau, mises en vente ou à disposition dans les établissements de la commune, est en cours et le montant provisionné est de 40 mille francs.

Au chapitre des revenus, une correction à la baisse a été apportée en fonction des facturations réalisées tout en fin d'exercice 2018. Par rapport aux premières projections, une diminution de 58 mille francs a dû être appliquée.

Assainissement des eaux usées.

Même remarque et même schéma pour les eaux usées que pour les eaux potables. L'entretien du réseau proprement parlé a passé de 20 mille à 150 mille francs soit une somme qui, initialement, aurait été comptabilisée dans les investissements.

Même remarque également concernant les frais administratifs qui ont passé de 3 à 5% pour les raisons invoquées ci-dessus. Le budget a ainsi passé de 26 à 45 mille francs.

Même remarque encore concernant les revenus où une adaptation à la baisse des taxes de base a dû être apportée de l'ordre de 148 mille francs à 636 mille francs. Si ces taxes ont encore subi quelques correctifs durant l'année 2019, les montants sont pratiquement connus et ne devraient plus être sujets à de grosses variations.

Traitement des déchets

Le développement de la déchetterie, des écopoints et donc du traitement des déchets dans son ensemble suit toujours son cours.

Suite à un bon nombre de facturation des déchets par la Satom, la gestion de ces déchets n'est plus tout à fait la même qu'auparavant et certains comptes devraient probablement disparaître. Comme tout cela est encore un peu dans le flou, rien n'a bougé pour le moment mais on constate tout de même que globalement, le budget a été réajusté à la baisse, tant pour les charges de moins 44 mille à Fr. 605'900.-- que pour les revenus de moins 40 mille à Fr. 630'600.--.

Le Président s'engage à revenir avec une analyse de l'impact des charges sur les différentes catégories de la population.

Chapitre 8 : ÉCONOMIE PUBLIQUE

Charges : Fr. 6'233'800.-

Revenus : Fr. 5'054'600.-

Importante baisse tant dans les charges que dans les revenus puisque au niveau des charges, on relèvera une diminution de Fr. 687'100.-- à Fr. 6'233'800.-- alors que dans les revenus, la diminution est de Fr. 486'900.-- pour un total de Fr. 5'054'600.-- provenant essentiellement de nos charges envers les sociétés partenaires ainsi que de la revalorisation de l'énergie.



Agriculture

Le programme de revitalisation des haies est arrivé à son terme. La charge qui ne figure plus au budget 2020 est de 50 mille francs. Ne figure plus non plus au budget la contrepartie relative au subventionnement soit un montant de 45 mille francs puisque ce dossier était subventionné à hauteur de 90%.

Energie

Pour rappel, le premier résultat négatif de la revalorisation de l'énergie avait été annoncé dans le budget 2019 puisque celui-ci passait pour la 1^{ère} fois à un déficit de l'ordre 280 mille francs. Si l'on se réfère aux belles années, cette même revalorisation laissait dans le budget communal un boni de près de 1,5 million de francs. Malgré un changement de fournisseur en 2016, le budget 2016 laissait encore apparaître une revalorisation de l'ordre de 612 mille francs. Celle-ci avait été calculée à hauteur de 557 mille francs pour 2017 et remontait même à 578 mille francs pour 2018.

Pour 2020, la situation est toujours difficile puisqu'elle resterait négative passant de -280 mille à -252 mille francs soit une chute de 830 mille francs depuis 2018.

Le résultat 2020 est influencé de la manière suivante, aussi bien dans les revenus que dans les charges.

-140 mille à Fr. 900'000.-- diminution de nos charges annuelles envers FMO

-197 mille à Fr. 1'436'000.-- diminution de nos charges annuelles envers FMS

-125 mille à Fr. 1'592'000.-- relatif à l'achat d'énergie. Cette baisse est due à une diminution du prix d'achat de l'énergie qui passe de 7.1537 à 6.6310 cts/Kwh, le tout calculé sur une consommation de 24 millions de Kwh au lieu des 25 millions calculés jusqu'à présent.

Quant aux revenus sur la vente d'énergie, avec les tarifs appliqués pour 2020, ceux-ci ne couvrent bien évidemment pas les charges et évoluent comme suit :

-318 mille à Fr. 2'450'000.-- diminution dans la vente d'énergie à Sogesa due à la modification de tarifs suite au nouveau contrat de vente 2020

-125 mille à Fr. 1'875'000.-- diminution également dans la vente d'énergie au SEO suite à la modification du tarif appliqué par la Municipalité ainsi qu'à la modification de la base de calcul effectuée sur 24 millions de Kwh et non plus 25 Gwh.

Ces différents éléments ont poussé le Conseil à entamer une réflexion stratégique sur la revalorisation de l'énergie. Les enjeux pour notre collectivité sont énormes, surtout si l'on pense au retour de concession des Forces Motrices d'Orsières qui nous laissera sans doute un volume d'énergie encore plus important. Je profite d'ailleurs de préciser que cette réflexion stratégique sur la valorisation de l'énergie a été privilégiée à la question sur l'avenir du



réseau, le projet DransGrid+ qui, vous vous en souvenez a suscité passablement de débats et est gelé pour le moment.

CAD : On relèvera la chute des intérêts négatifs qui passe de 68 mille à 44 mille francs due aux renouvellements des premiers prêts dont les taux ont passé de plus de 1% à moins de 0.5%. Le taux moyen actuel des 6 prêts en vigueur est de 0.49% et l'on constatera que le CAD arrive à l'équilibre entre les charges et les revenus de fonctionnement.

Question

Question de Michel Abbet sur la chute de la revalorisation de l'énergie.

R : En effet, nous sommes tributaires du prix du marché et nous avons de plus subi l'interruption de plusieurs mois de l'usine d'Orsières, due aux travaux effectués. Cependant, le budget peut être différent des comptes et nous espérons une amélioration de la situation.

Agriculture

Le programme de revitalisation des haies est arrivé à son terme. La charge qui ne figure plus au budget 2020 est de 50 mille francs. Ne figure plus non plus au budget la contrepartie relative au subventionnement soit un montant de 45 mille francs puisque ce dossier était subventionné à hauteur de 90%.

Chapitre 9 : FINANCES ET IMPÔTS

Charges : Fr. 373'000.-

Revenus : Fr. 14'800'800.-

Si les charges sont en légère augmentation de quelque 16 mille francs à 373 mille francs, ce dicastère des impôts est une nouvelle fois en belle progression au niveau des revenus puisque ceux-ci sont supérieurs au dernier budget de quelque Fr. 651'400.-- pour se finaliser à Fr. 14'800'800.--.

L'évaluation de la fiscalité s'est faite sur la base des impôts 2015, 2016 et 2017 qui sont définitifs pour les personnes physiques et quasiment définitifs également pour les personnes morales.

Si l'évolution de la taxation a stagné voire même régressé pour les taxations 2011, 2012 et 2013, celle de 2014 a repris des couleurs et le résultat de la taxation 2015 a suivi également mais dans une moindre mesure pour revenir à la normale. Par contre, la taxation 2016 a subi un bon hors norme due à des dossiers plus fouillés, aux dénonciations spontanées, à l'échange automatique des données et au mouvement des contribuables. La progression entre 2015 et 2016 est donc assez exceptionnelle puisqu'elle est de l'ordre de 22% sur le revenu et 32% sur la fortune. Quant à celle de 2016-2017, celle-ci revient un peu dans les normes bien que supérieure encore à la moyenne puisque l'on peut noter une augmentation de 7% de l'impôt sur le revenu et de 8,5% de l'impôt sur la fortune.

Le budget fiscal 2020 table donc sur des bases 2017 assez réjouissantes, correctes et solides avec une évolution très prudente de la fiscalité à venir des taxations 2018 et 2019.



L'augmentation des impôts sur les personnes physiques est importante puisqu'elle serait de 660 mille francs ceci malgré un correctif de l'indexation de 140 à 145%.

Quant aux personnes morales, la prudence est de mise avec déjà une première correction à la baisse, peut-être insuffisante encore, l'avenir nous le dira, mais si le projet RIEIII transformé en RFFA ne devrait pas trop nous concerner, l'imposition des sociétés hydroélectriques devrait être plus inquiétante.

En effet, selon le tribunal fédéral, le modèle d'imposition des sociétés hydroélectriques proposé par l'administration fiscale valaisanne, basée sur le prix de marché, n'est pas applicable. En revanche, il a estimé que la méthode du coût de revient majoré pouvait être admise. L'imposition des sociétés de partenaires devra donc être revue avec, à la clé, une perte fiscale pour les collectivités publiques dont le montant dépendra des modalités d'application du modèle arrêté par le tribunal fédéral.

Péréquation financière :

993 mille francs, en légère hausse liée à la compensation des charges géo-topographiques, puisqu'au niveau de la capacité financière de la commune, nous ne sommes plus qu'à 12'300.- de la moyenne cantonale, ou autrement dit de passer du statut de bénéficiaire à celui de contributeur, mais ce qui en soit serait une bonne nouvelle quant aux perspectives économiques de notre commune.

Redevances hydrauliques

Les redevances hydrauliques, enfin, restent stables à 1.6 millions et ne subiront pas de modification avant 2024.

RECAPITULATIF DE FONCTIONNEMENT

Comme déjà relevé en préambule, la Municipalité boucle donc son budget de fonctionnement 2020 avec une augmentation des charges de Fr. 422'900.-- pour se finaliser à hauteur de Fr. 20'723'300.-- et une augmentation des revenus de Fr. 10'100.-- pour un total de Fr. 23'965'300.-- laissant ainsi apparaître une bonne marge d'autofinancement tout de même de Fr. 3'242'000.--, en diminution de Fr. 412'800.— par rapport à 2019.

Aucune question s'est posée par l'Assemblée au sujet du budget de fonctionnement de la municipalité.

INVESTISSEMENTS

En résumé, les investissements brut s'élèvent à Fr. 4'799'000.-- et les recettes à Fr. 500'000.--. Il en ressort donc un investissement net de Fr. 4'299'000.--

Le Président présente le détail des investissements 2020.

En conclusion, avec une marge d'autofinancement de Fr. 3'242'000.-- et un investissement net de Fr. 4'299'000.--, l'exercice 2020 se retrouve avec une insuffisance de financement de Fr. 1'057'000.-- ainsi qu'un excédent des charges ou découvert de Fr. 273'000.--. Après 3



années d'efforts et un budget 2019 équilibré, la Municipalité repart dans les chiffres rouges mais dans des chiffres rouges tout à fait raisonnables pour une Commune comme la nôtre

Aucune question s'est posée par l'Assemblée au sujet des investissements de la municipalité.

APPROBATION DU BUDGET

Décision :

Le budget 2020 de la Municipalité sera voté en même temps que le budget du SEO.

IV. BUDGET 2020 DU SERVICE ÉLECTRIQUE

Avant de passer la parole à Pascal Tornay, je souhaite apporter quelques explications sur la question des tarifs du service électrique communal.

L'an dernier, je vous ai annoncé qu'une lettre avait été envoyée à l'ELCOM par un groupe de citoyens. Cette lettre a déclenché un contrôle approfondi des comptes du service électrique dont les résultats nous ont été communiqués il y a quelques semaines.

En résumé, l'ELCOM s'est intéressée aux années 2014 à 2018. Il a été constaté une surcouverture, c'est-à-dire à un excédent de recettes de Fr. 2.8 mio que le Conseil municipal a décidé de rembourser à tous ses abonnés, vous, nous, sur 6 ans, à compter de 2019, puisque nous avons déjà baissé les tarifs pour cette année.

Je rappelle une fois encore que cette situation de surcouverture était connue puisque nous nous étions déjà engagés devant cette Assemblée Primaire en décembre 2017 à entamer la révision de nos tarifs. L'analyse de l'ELCOM nous permet maintenant d'être au clair sur les montants en jeu.

En résumé, entre 2018 et 2020, les tarifs du service électrique, pour la partie énergie, auront baissé en moyenne de 46%.

Comme vous le savez, l'argent encaissé durant ces années aura servi à compenser les pertes systématiques des autres services, eaux égouts, déchets, qui n'étaient pas auto-financés à l'époque.

Le Président passe la parole à Pascal Tornay pour la présentation des chiffres du SEO.

2 questions sont posées sur le remboursement de la surcouverture du SEO. Pascal Tornay explique que le remboursement est inclus dans le calcul des nouveaux tarifs et que les années concernées étaient de 2014 à 2018.

APPROBATION DU BUDGET

Décision :

Le budget 2020 de la Municipalité et du Service électrique sont approuvés par 61 oui, 0 non et 2 abstentions.



VI. DIVERS

6.1. CREATION D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE SECURITE

Comme je vous l'ai laissé entendre lors de l'examen du budget du dicastère sécurité, suite à la démission de M. Conrad Davoli du poste de chef de sécurité et du poste de commandant du CSI, les trois communes de Bourg-Saint-Pierre, Liddes et Orsières ont décidé de créer un service intercommunal de sécurité. Un poste de chef du service, couplé à commandant du CSI a été mis au concours. Un deuxième poste de chargé de sécurité à 60% et responsable matériel du CSI à 40 % sera également pourvu.

6.2. AIDE AUX FAMILLES ET A LA JEUNESSE

Comme le Conseil s'y était engagé, le Président liste les aides actuellement en vigueur, selon le document annexé.

6.3. ASSEMBLEES PRIMAIRES EXTRAORDINAIRES

Le Président annonce 2 assemblées primaires extraordinaires :

- 19 février 2020 : Cœur d'Orsières
- 18 mars 2020 : Aménagement du territoire.

6.4 JOJ - PARTICIPATION DE DELPHINE DARBELLAY

Le Président relève la qualification de Mme Delphine Darbellay pour les JOJ. Au nom de la population d'Orsières, il lui souhaite plein succès pour ces joutes sportives de niveau mondial.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h30.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire

Annexes

Inventaire des aides à la jeunesse

Communiqué de presse du 28 novembre 2019



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE 18 DÉCEMBRE 2019

PRÉSIDENT : Joachim Rausis
SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay T.
PRÉSENTS : 36 personnes

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation du scrutateur
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 juin 2019
3. Budget 2020 de la Bourgeoisie
4. Divers



ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président prend la parole et salue l'assemblée :

« Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant tout de même que seuls les bourgeois d'Orsières ont le droit de vote pendant cette assemblée.

Les non-bourgeois peuvent bien évidemment assister au débat à moins que l'assemblée bourgeoisiale en décide le contraire. Je suppose que ce n'est pas le cas, alors bienvenue aux non-bourgeois »

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 5 juin 2019
3. Budget 2020 de la Bourgeoisie
4. Divers

Aucune remarque n'est formulée sur l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté.

M. Pascal Lovey est désigné comme scrutateur de l'Assemblée bourgeoisiale

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE DU 5 JUIN 2019

Le procès-verbal, comme le budget 2020, pouvait être consultés du 28 novembre au 18 décembre au secrétariat communal ainsi que sur internet.

Personne ne demande la lecture du procès-verbal.

Décision :

Le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 5 juin 2019 est accepté tacitement.

III. BUDGET 2020 DE LA BOURGEOISIE

Le Président passe ensuite la parole à M. Jean-Claude Duay, président de la commission bourgeoisiale, pour une présentation détaillée du budget 2020 de la Bourgeoisie.

Suite à la présentation du budget, aucune question n'est posée.

APPROBATION DU BUDGET

Décision :

L'Assemblée Bourgeoisiale accepte le budget 2020 de la Bourgeoisie à l'unanimité moins 1 abstention.



IV. DIVERS

Suite à une question sur le marquage des arbres dans la zone, le Président explique le projet de réserve forestière de l'Arpette.

La séance est levée à 22h00.

Joachim Rausis
Président

Christelle Darbellay T.
Secrétaire